

# ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 1er JUIN 2022



**Assurances Mutuelles de Picardie – 2 Rue de l’Ile Mystérieuse – 80440 BOVES**

Société d’assurance mutuelle à cotisations variables régie par le Code des Assurances

[www.amp-net.fr](http://www.amp-net.fr)

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

|                                       |                       |                                  |                                    |
|---------------------------------------|-----------------------|----------------------------------|------------------------------------|
| Madame <b>BAILLY Laurence</b>         | (née le 23/01/1961) ● | Actuaire                         | ●                                  |
| Monsieur <b>BONTE Pierre</b>          | (né le 26/08/1959) ●  | Directeur d'Entreprise           | ● <b>Vice Président</b>            |
| Madame <b>BOUQUET Isabelle</b>        | (née le 04/07/1958) ● | Avocate Retraitée                | ● <b>Présidente</b>                |
| Monsieur <b>BROUTIN Jean-Claude</b>   | (né le 11/11/1945) ●  | Avocat                           | ●                                  |
| Monsieur <b>CAVILLIER Jean-Pierre</b> | (né le 28/02/1952) ●  | Directeur de la Société Retraité | ●                                  |
| Monsieur <b>DESPLANCHES Manuel</b>    | (né le 24/01/1971) ●  | Analyste Programmeur             | ● <b>Représentant du Personnel</b> |
| Monsieur <b>LETELLIER Patrick</b>     | (né le 24/03/1955) ●  | Chef d'Entreprise Retraité       | ●                                  |
| Monsieur <b>PROUST Hervé</b>          | (né le 13/03/1951) ●  | Avocat Retraité                  | ●                                  |
| Monsieur <b>PRUVOT Philippe</b>       | (né le 17/12/1960) ●  | Directeur d'Entreprise           | ●                                  |
| Monsieur <b>SCHNEBLE Xavier</b>       | (né le 24/09/1956) ●  | Directeur d'Ecole Retraité       | ●                                  |

(Les Administrateurs ici nommés sont titulaires d'un mandat exclusif auprès des AMP).

## COMITE D'AUDIT

|                                       |                       |           |
|---------------------------------------|-----------------------|-----------|
| Monsieur <b>BONTE Pierre</b>          | (né le 26/08/1959) ●  | Président |
| Madame <b>BAILLY Laurence</b>         | (née le 23/01/1961) ● | Membre    |
| Madame <b>BOUQUET Isabelle</b>        | (née le 04/07/1958) ● | Membre    |
| Monsieur <b>CAVILLIER Jean-Pierre</b> | (né le 28/02/1952) ●  | Membre    |
| Monsieur <b>LETELLIER Patrick</b>     | (né le 24/03/1955) ●  | Membre    |

## DIRECTION

Monsieur **MARSEILLE Laurent** (né le 24/02/1969) ● **Directeur Général**

## COMMISSAIRE AUX COMPTES

**GRANT THORTON** Représenté par ● Madame **MORVAN Katell**





## Table des matières

|  |    |
|--|----|
| RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 1 JUIN 2022... | 2  |
| L'ACTIVITE DE LA SOCIETE.....  | 4  |
| LES PRODUITS.....  | 4  |
| LES CHARGES.....   | 7  |
| LES RESULTATS.....   | 9  |
| BILAN.....   | 10 |
| SOLVABILITE 2.....   | 13 |
| PERSPECTIVES.....  | 14 |
| RESOLUTIONS.....   | 15 |

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes réunis en Assemblée Générale Ordinaire pour être informés de l'activité et des résultats de votre société en 2021, 43 -ème exercice. Ensuite, nous soumettrons à votre approbation les comptes arrêtés au 31 Décembre 2021.

Dans un contexte post périodes de confinement, l'année 2021 a été marquée par une concurrence toujours très active sur l'ensemble des marchés d'assurance des particuliers et professionnels, et par un contexte réglementaire en évolution constante.

En 2021, la distribution des produits AMP est assurée d'une part, par l'intermédiaire d'un réseau historique de 10 agences salariées dont 7 sur le seul département de la Somme et d'autre part, via un réseau de 75 courtiers de proximité.

L'activité de l'année 2021 est caractérisée principalement par :

- Une mesure de solidarité forte à l'attention de nos sociétaires avec un gel des tarifs à leur bénéfice,
- Un chiffre d'affaires de 27.909 M€ en diminution de 8% par rapport à 2020 compte tenu de la fin du partenariat avec le courtier grossiste dont le chiffre d'affaires s'élève à 1.952 M€ contre 4.431 M€ en 2020,
- Une amélioration de la sinistralité en brut de réassurance à la suite de l'absence de survenance d'évènements climatiques et de sinistres individuels majeurs avec un rapport Sinistre/Primes à 65%,
- Un solde en faveur des réassureurs qui s'élève à 10.614 M€ compte tenu de l'amélioration des sinistres réassurés au titre des exercices antérieurs,
- Des frais généraux stables qui traduisent les efforts de l'entreprise à maîtriser les nombreux projets menés,
- Un résultat financier en augmentation à la suite du travail de réallocation des actifs de la mutuelle initié en 2020.

Avec un résultat d'exercice de 1.127 M€ ayant permis de porter les fonds propres à 20.208 M€ et une marge de solvabilité selon les normes prudentielles à 298 %, les AMP présentent un niveau de solidité fort et sécurisant pour ses sociétaires.

L'élection en février 2021 de Madame BOUQUET en qualité de nouvelle présidente du conseil d'administration et la nomination en décembre dernier d'une direction effective élargie complètent les faits marquants de l'année 2021.

Le conseil d'administration s'est réuni 7 fois au cours de l'année 2021 avec un taux de participation élevé de 80% traduisant ainsi la forte implication des administrateurs dans la vie de votre mutuelle. Et afin de toujours mieux répondre à leurs missions, 80% des administrateurs ont suivi au moins une formation et 70% d'entre eux ont participé à plusieurs sessions.



Nous tenons également à souligner le travail des équipes et leur contribution positive dans le fonctionnement de la mutuelle.

Le conseil d'administration remercie tous les salariés pour leur engagement qu'ils apportent chaque jour au service de nos sociétaires ainsi que les courtiers qui font de plus en plus confiance aux AMP.

Je vous propose maintenant d'examiner plus précisément ces chiffres et d'en affecter le résultat.

## L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

AMP est une société d'assurance mutuelle à cotisations variables régie par le code des assurances.

Assureur généraliste à vocation essentiellement régionale, elle exerce ses activités dans les branches Dommages aux biens, Protection Juridique (agrément 1979), Automobile et autres branches comme la RC (agrément 1988), et la Maladie avec la Santé individuelle (agrément 1999).

## LES PRODUITS

### A- LES COTISATIONS

Le chiffre d'affaires diminue de 8% sur l'exercice 2021.

Cette baisse des cotisations est la conséquence directe de deux décisions assumées par l'entreprise, à savoir :

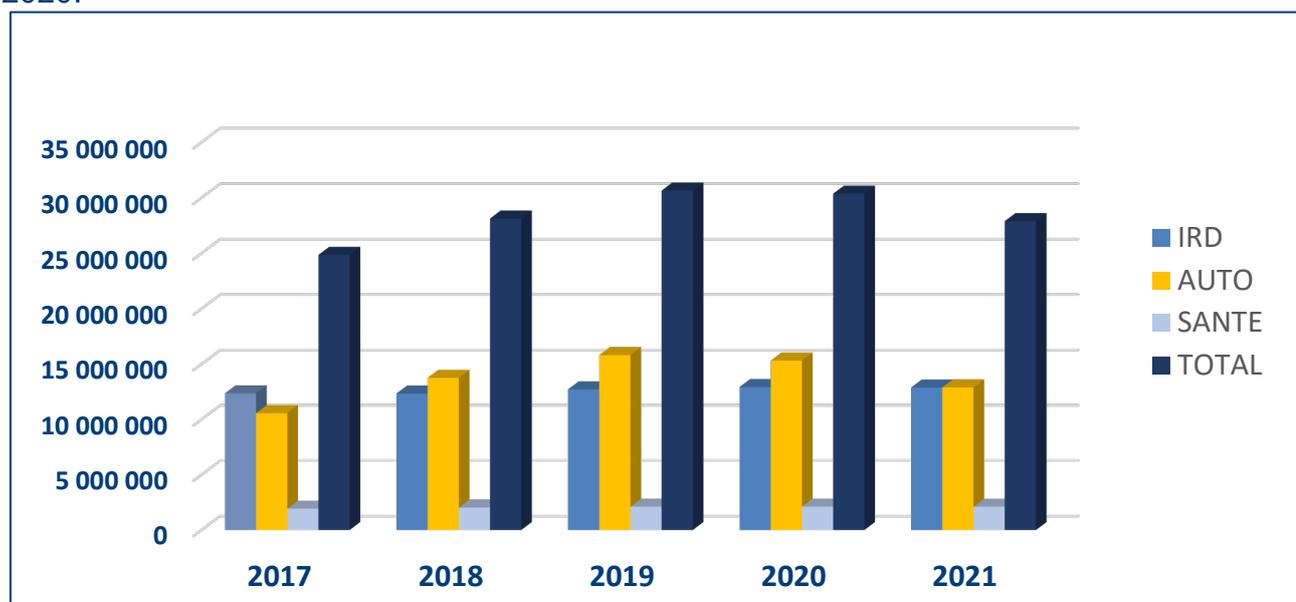
- Un gel des tarifs accordé aux sociétaires lors des échéances 2021 dans le contexte de la pandémie,
- Le non-renouvellement des contrats du portefeuille du courtier grossiste lors des échéances 2021 à la suite de l'arrêt du partenariat effectif au 31 décembre 2020.

Les cotisations émises se sont élevées à 27.890 K€ contre 30.366 K€ pour l'année 2020.

Les cotisations se ventilent de la manière suivante :

Le chiffre d'affaires automobile a diminué de 15 % en raison de la fin du partenariat avec le courtier grossiste : les cotisations sont de 12.896 K€ contre 15.331 K€ en 2020.

Les cotisations Santé représentent un chiffre d'affaires de 2 111 K€ contre 2 118 K€ en 2020. Les cotisations Multirisques et Divers sont stables à 12 883 K€ en 2021 contre 12.929 K€ en 2020.



## B - LES PRODUITS DES PLACEMENTS

Compte tenu notamment de la cession en 2020 du portefeuille actions détenues en direct, les produits et charges financières ont diminué en 2021.

Au global, les produits de placements s'élevaient à 1.358 K€ contre à 2 310 K€ l'année dernière et les charges financières se chiffrent à 405 K€ contre 1.974 K€ en 2020.

En détail, les revenus financiers récurrents ont augmenté de 12,5% entre 2021 et 2020 et s'établissent à 1.058 K€ contre 940 K€ en 2020.

Cette augmentation reflète principalement le travail de réallocation d'actifs poursuivi en 2021 autour du renforcement des revenus obligataires.

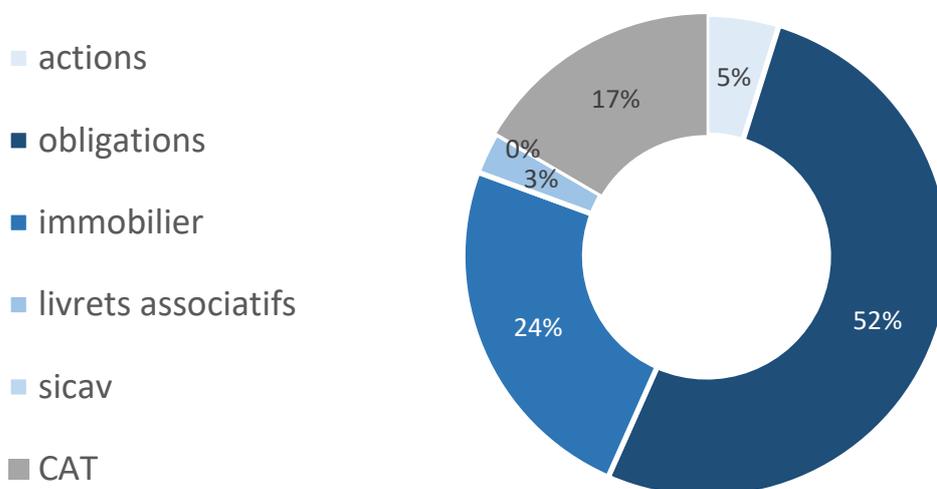
Les plus-values constatées provenant de la réalisation des placements se sont élevées à 256 K€.

L'amortissement du portefeuille à hauteur de 53 K€, les amortissements des immeubles de placement pour 232 K€, les intérêts d'emprunt et frais d'achat de titres et d'immeuble représentent pour 22 K€ et la dotation complémentaire sur les SCPI de 23 K€ viennent compléter la formation du résultat financier.

Le solde positif du résultat financier, net de charges, s'élève à 953 K€ contre 336 K€ en 2020.

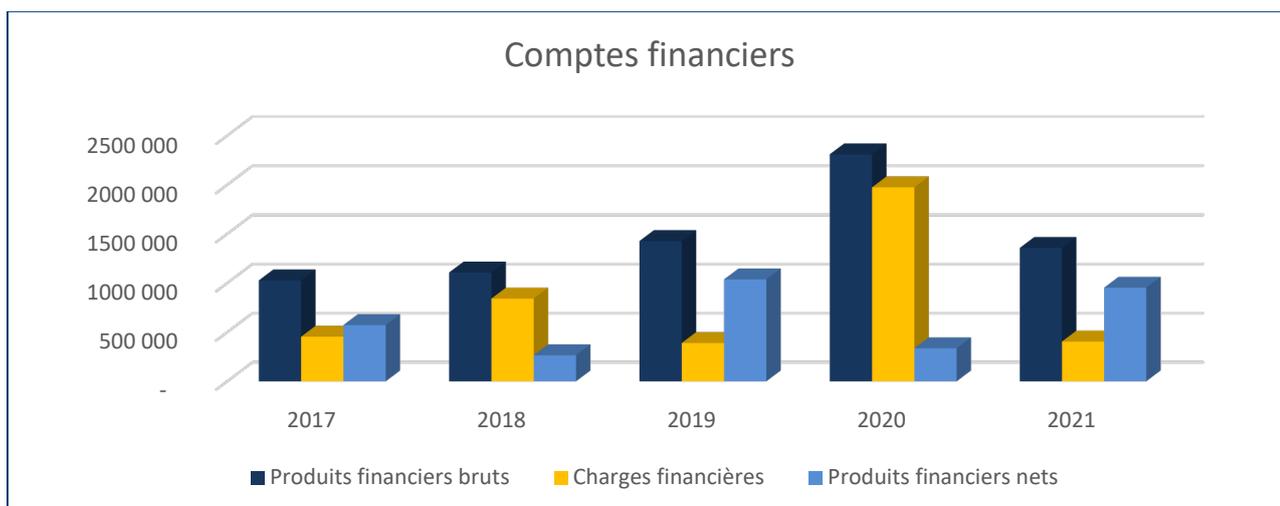
Hors liquidités sur comptes courants bancaires, la composition du portefeuille est la suivante :

Placements en valeur de marché au 31/12/2021



Le montant de la provision pour les SCPI est de 92 K€ : une dotation de la provision sur les SCPI Multimobilier 2 et Selectinvest 1 a été effectuée pour 23 K€ en 2021. Les SCPI Valeur Pierre sont en plus-value.

En application du plan comptable des assurances, la fraction des produits financiers nets de charges est affectée au compte de résultat technique et s'élève à 290 K€.



Par ailleurs, des plus-values-latentes ont été déterminées sur les actifs hors immobilier pour un montant de 832 K€ en 2021 contre 1.139 K€ de plus-value-latentes en 2020, ces évaluations ont été réalisées hors coupons courus.

Les plus-values latentes du portefeuille obligations sont de 528 K€.

Sur les actifs immobiliers, une plus-value latente de 2.366 K€ est déterminée.

Ces éléments ne sont pas comptabilisés puisqu'ils se rapportent à des actifs non cédés.

## C - AUTRES PRODUITS

Ces produits représentent pour l'année 2021 un montant de 639 K€ contre 608 K€ en 2020. Ils se ventilent en produits techniques pour 497 K€ dont l'essentiel provient des commissions et courtage reçus, des cotisations nettes encaissées pour la prestation « assistance » pour 388 K€ et en produits non techniques (142 K€) principalement constitués de reprise de provisions ou cessions d'immobilisations.

# LES CHARGES

## A- LES SINISTRES

Rapporté aux cotisations acquises, le ratio sinistres/cotisations de l'exercice de surveillance 2021 s'établit à 64,76% contre 80,80% % en 2020.

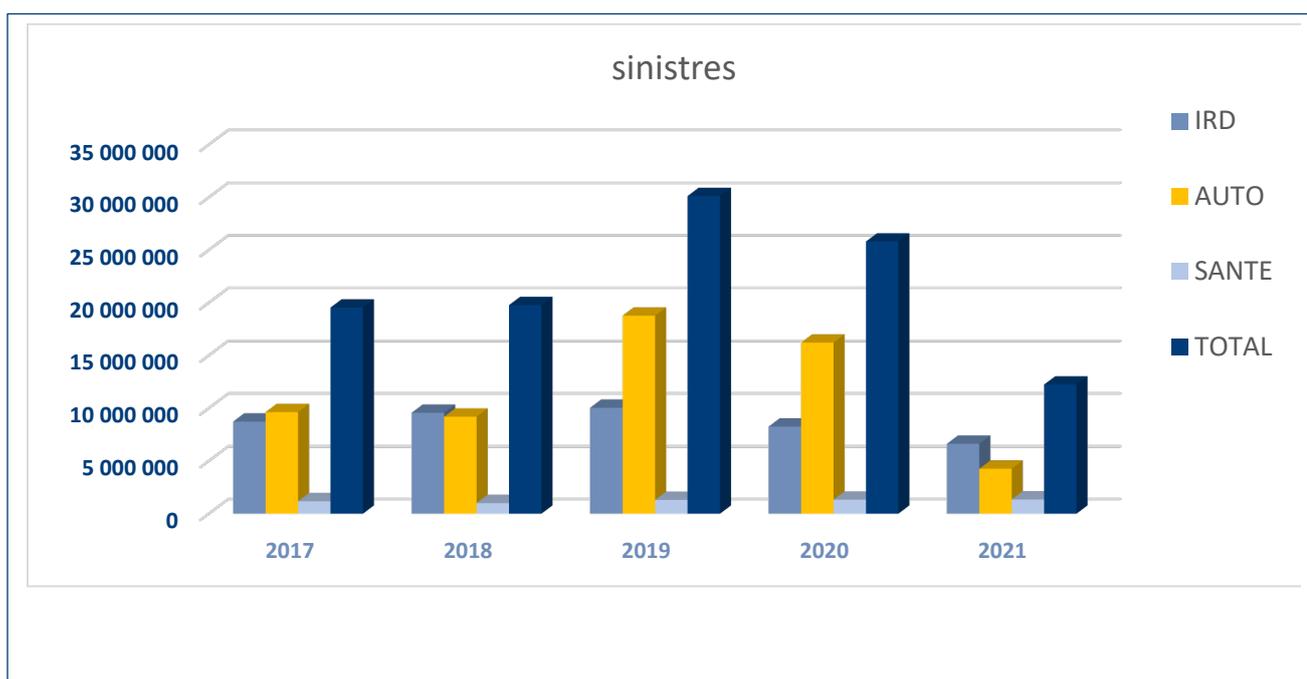
Nous avons enregistré 11.251 dossiers de sinistres au cours de l'année contre 11.584 l'année précédente dont 6 sinistres ou événements supérieurs à 100 K€ (4 en incendie, 1 en événements naturels, et 1 en R.C) contre 15 sinistres ou événements supérieurs à 100 K€ (7 en incendie, 3 en Evénements naturels, 2 en Automobile et 3 en R.C).

La sinistralité totale tous exercices confondus, nette de recours, frais de gestion inclus, s'est élevée à 12 236 K€ au lieu de 25 802 K€ en 2020.

La charge de sinistres est en forte diminution avec notamment l'actualisation à la baisse d'un sinistre automobile déclaré en 2020 sur le portefeuille du courtier grossiste.

Au global, nous constatons une amélioration de la liquidation des provisions de 6.517 K€, sur les sinistres nets de recours (sur une base dossier/dossier) des exercices antérieurs, qui se ventile principalement de la manière suivante :

- Bonis de 1.857 K€ sur les sinistres en gestion directe
- Bonis de 4.660 K€ sur le portefeuille du courtier grossiste dont 3 .900 K€ sur la seule révision d'un sinistre automobile survenu en 2020.



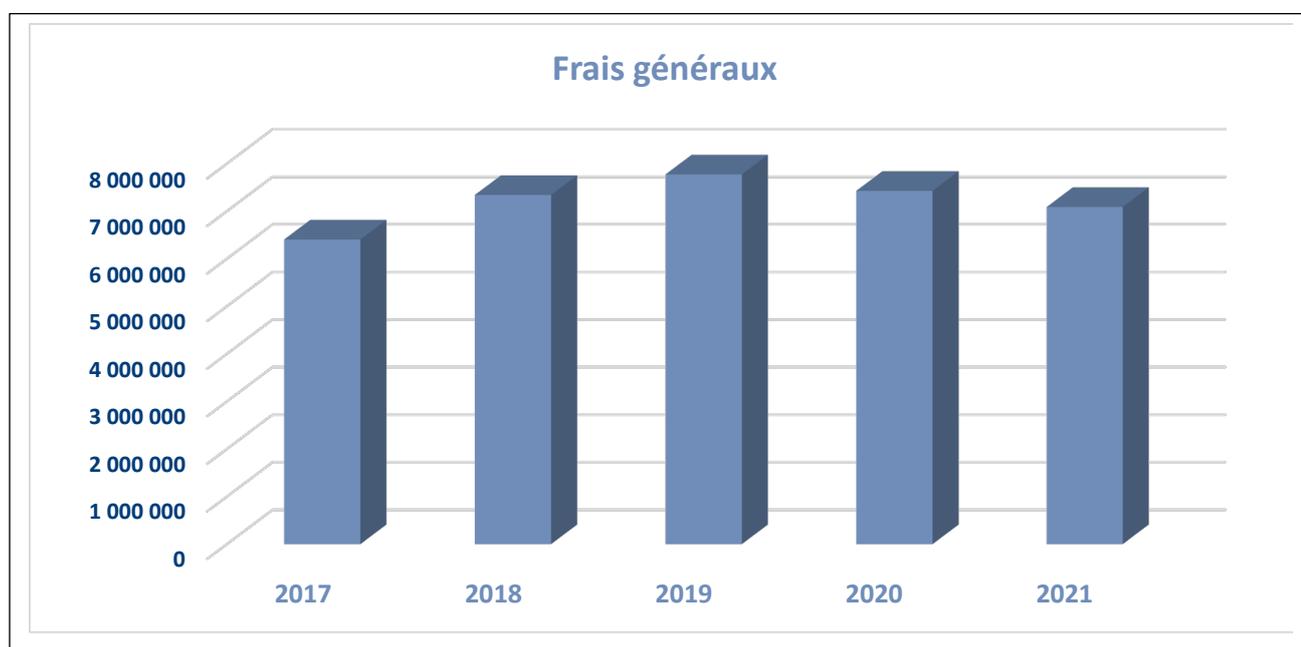
## B - CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Les charges de fonctionnement nettes se sont élevées à 6.272 K€ contre 6.480 K€ l'année précédente. Si on inclut les frais internes de règlement déjà compris dans la charge des sinistres, les frais généraux s'élèvent à 7.086 K€ contre à 7.426 K€ l'année dernière.

Le montant des frais généraux diminue de 4,5% et résulte d'un souci constant de maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Globalement, le taux de frais généraux est légèrement plus élevé qu'en 2020 : il s'élève à 25,39 % des cotisations acquises contre 24,44% en 2020.

La somme des salaires des cinq personnes les mieux rémunérées de l'année 2021 est de 461 K€.



# LES RESULTATS

## A - COMPTE DE RESULTAT TECHNIQUE

Le solde des produits et charges, brut de réassurance, affiche un résultat positif de 11.765 K€ contre un résultat négatif de 3.968 K€ en 2020.

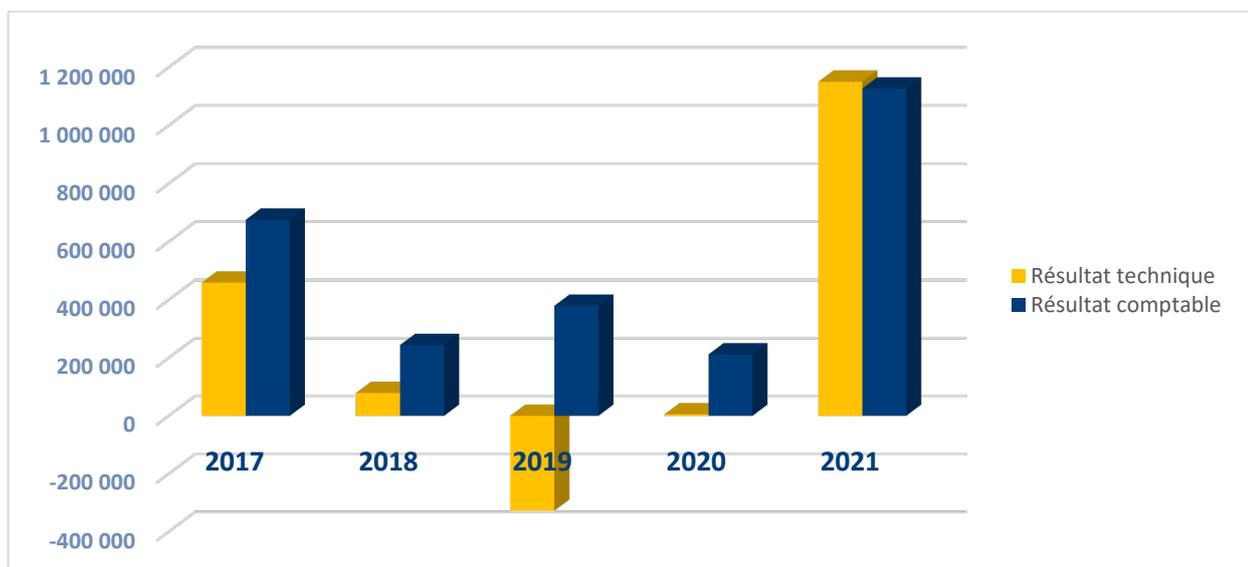
Après réassurance, le résultat technique demeure positif à 1.150 K€ contre un résultat à l'équilibre de 5 K€ l'année dernière.

Nos réassureurs, toutes catégories confondues, enregistrent cette année un profit de 10.614 K€.

## B - COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE

Le bénéfice technique, indiquée ci-dessus, de 1 150 K€ doit, d'une part, être augmenté des produits exceptionnels et des produits financiers non affectés au compte technique et, d'autre part, être diminué des charges exceptionnelles et de l'impôt sur les sociétés.

Après ces différentes opérations, nous enregistrons un bénéfice comptable de 1 127 K€ contre 212 K€ en 2020.



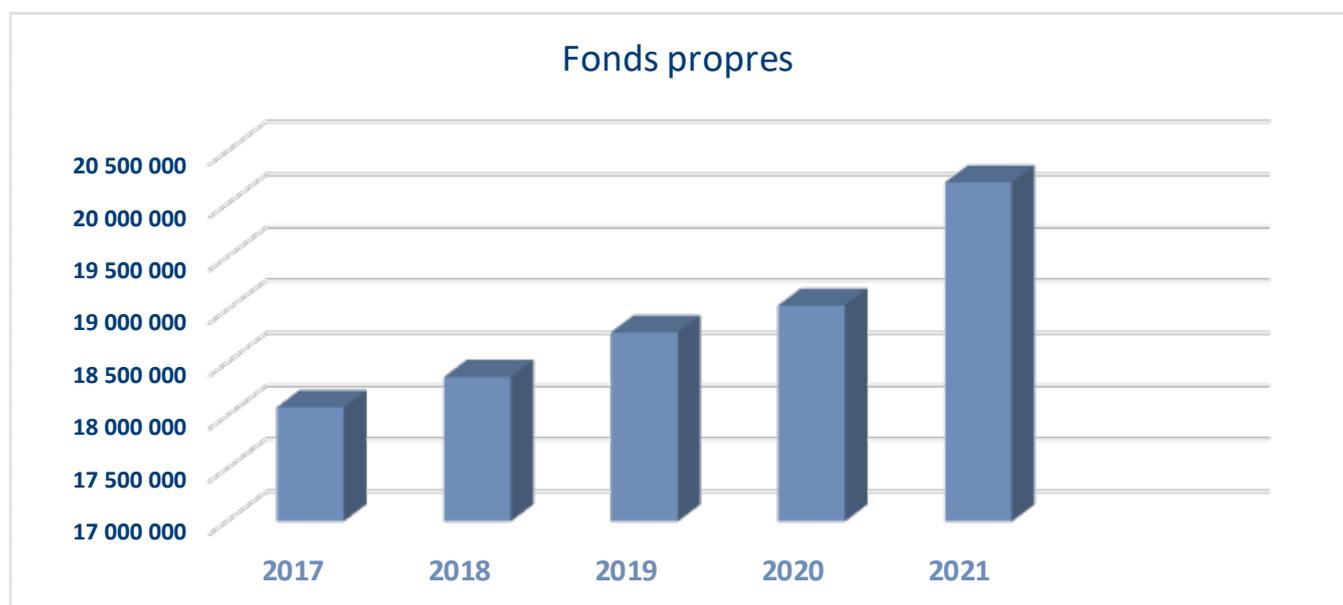
Nous vous proposons l'affectation suivante du résultat :

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice 2021 de 1 127 120,11 € :

- Au compte de Report à Nouveau, ce qui portera le solde à 5 408 863,76 €.

## A- LES FONDS PROPRES

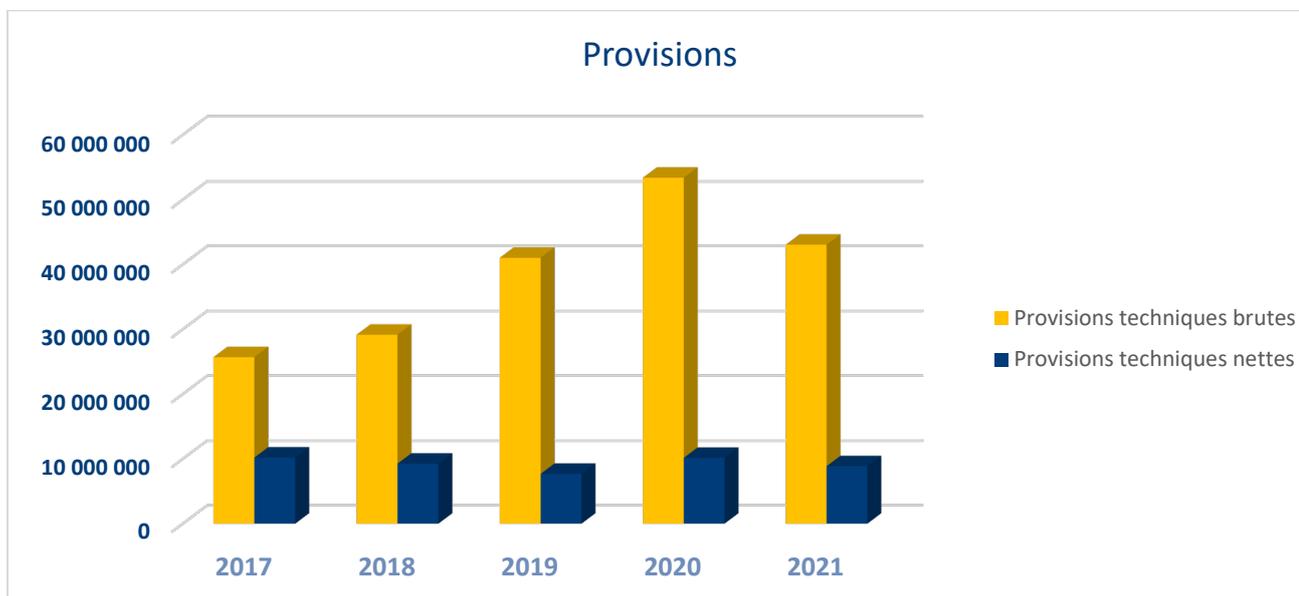
Les fonds propres et réserves, si vous suivez notre proposition d'affectation, s'élèveront à 20.207 K€ contre 19.042 K€ en 2020.



## B- LES PROVISIONS

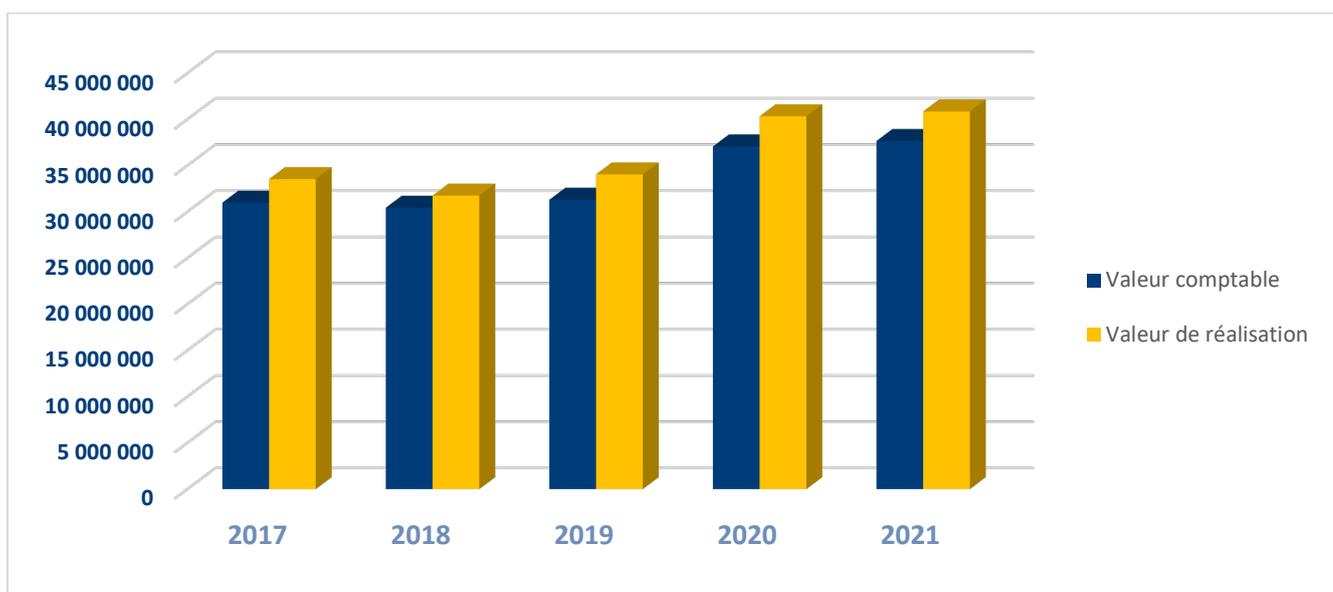
Les provisions techniques brutes s'élèvent à un total de 43.045 K€ contre 53.384 K€ en 2020. Après déduction de la réassurance, les provisions techniques nettes à la charge de la société s'élèvent à 8.868 K€ contre 10.155 K€ l'année précédente.

La diminution des provisions techniques provient de la baisse de la sinistralité et de la reprise de la provision pour risques en cours.



## C- LES PLACEMENTS

Les placements admis en représentation des provisions techniques sont comptabilisés pour 37.658 K€ contre 37.068 K€ l'année précédente. En valeur de réalisation, ils sont estimés à 40.855 K€ soit une plus-value latente de 3.197 K€. Ils permettent de couvrir 87,5 % des provisions techniques brutes et 425 % des provisions techniques nettes.



## INFORMATIONS REGLEMENTAIRES :

### Dettes et créances :

En application de la circulaire de la Fédération Française des Assurances du 29 mai 2017, les informations qui figurent ci-après, n'intègrent pas les opérations liées aux contrats d'assurance et de réassurance.

Le montant des dettes fournisseurs, au 31/12/2021 est de 708 K€ contre 439 K€ en 2020, le délai moyen de règlement reste identique aux années précédentes soit 30 jours.

« En application des dispositions de l'article L.441-6-1 alinéa 1 du code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, à la clôture du dernier exercice, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs, par date d'échéance. »

Au 31 décembre 2021, le montant net des dettes fournisseurs s'élève à 79 K€ dont 1 K€ d'acomptes versés. Après déduction des factures non parvenues d'un montant de 628 K€, l'échéancier des dettes fournisseurs est le suivant : montant non échu au 31 décembre 2021 pour 80 K€ dont 80 K€ à moins d'un mois.

### Conventions réglementées :

Nous vous informons, que votre commissaire aux comptes vous relate dans son rapport spécial les conventions réglementées visées par les dispositions de l'article R.322-57-1 du code des assurances dont nous vous demandons d'en approuver les termes.

### Contrats d'assurance :

Nous vous informons, que votre commissaire aux comptes vous relate, dans son rapport spécial prévu à l'article R.322-57-IV-2° du code des assurances, les contrats d'assurance de toute natures souscrits auprès de la société par ses administrateurs, ses dirigeants salariés et leurs conjoints, descendants et ascendants, dont nous vous demandons d'en approuver les termes.

### Charges non déductibles :

Nous vous informons que les charges non déductibles fiscalement (art 39-4 du CGI), s'élèvent pour l'exercice écoulé à 231 903 € que nous soumettons à votre approbation.

### Indemnités versées aux administrateurs :

Le montant des indemnités et frais versés aux administrateurs en 2021 s'élèvent à 37 940 €.

### Commissaires aux comptes :

Le cabinet GRANT THORNTON assure le commissariat aux comptes depuis cette année et pour une durée de six ans.

### Evénements postérieurs à la clôture :

L'invasion de l'Ukraine par la Russie constitue un événement postérieur à la clôture. Cet événement n'a pas d'incidence financière sur nos comptes clos au 31 décembre 2021. Les AMP ne sont pas exposées.



## SOLVABILITE 2

La directive Solvabilité 2 fixe le cadre réglementaire des sociétés d'assurance et de réassurance depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Cette directive se traduit par 3 niveaux d'exigence (3 piliers) :

- Une évaluation quantitative des risques déterminant un besoin en capital (pilier 1)
- Des exigences qualitatives de gouvernance d'entreprise fondées sur le contrôle des risques (pilier 2)
- Une formalisation croissante dans les informations communiquées aux autorités de contrôle et au public (pilier 3)

Pour les calculs du Capital de Solvabilité Requis (SCR) et du Minimum de Capital Requis (MCR), AMP a retenu la formule standard.

Résultat des calculs transmis au 8 avril 2022 sur les comptes au 31 décembre 2021.

|   |           |
|---|-----------|
| Fonds propres / comptes sociaux   | 20 207K€  |
| Fonds propres prudeniels  | 21 544 K€ |
| SCR (Capital de Solvabilité requis)   | 7 241 K€  |
| MCR (Minimum du Capital requis)   | 3 700 K€  |
| Taux de couverture du SCR<br>(par les éléments constitutifs selon les normes solva 2) | 298%      |
| Surplus de couverture   | 14 303 k€ |
| Taux de couverture du MCR<br>(par les éléments constitutifs selon les normes solva 2) | 582%      |

Ces taux de couverture du SCR et du MCR montrent un niveau confortable de solvabilité.

Les informations Solvabilité 2 ne sont pas auditées par le Commissaire aux Comptes.

L'année 2022 sera consacrée au renforcement et au développement de notre modèle de gestion et de distribution axé sur un service de proximité pour les sociétaires.

Le recrutement de nouveaux collaborateurs pour dynamiser le développement commercial, l'amélioration des offres produits, l'efficacité dans la gestion des sinistres ou encore la modernisation du site internet avec la mise à disposition d'un espace assuré sont autant de projets majeurs qui vont jaloner l'année 2022.

A la rentrée de septembre, une communication externe pluri-médias viendra enrichir l'ancrage territorial des AMP au service de la notoriété de la marque.

L'année 2022 verra également la mise en œuvre du projet GED (gestion électronique documentaire) qui permettra progressivement à notre organisation de tirer des bénéfices significatifs en termes de qualité, de productivité et de délais.

Comme vous le constatez, les AMP sont en mouvement pour mieux vous servir et vous pouvez être convaincus de l'engagement fort des équipes pour réussir à préserver et développer notre mutuelle qui n'appartient qu'à ses sociétaires.

Mesdames et Messieurs, le conseil d'administration vient de vous rendre compte de opérations de l'exercice 2021 et de ses objectifs 2022.

En son nom, je vous remercie de votre attention, et reste disponible avec Monsieur MARSEILLE pour répondre aux éventuelles questions.

## PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale siégeant en Assemblée Ordinaire après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes approuve les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) faisant apparaître un bénéfice de 1 127 120,11€.

## DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus aux membres du Conseil d'Administration ainsi qu'au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice 2021.

## TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice 2021 de 1.127.120,11 € de la manière suivante :

- Au compte de Report à Nouveau, ce qui portera le solde à 5.408.863,76 €.

## QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que le montant des indemnités et frais versés aux Administrateurs en 2021 s'élèvent à 37.940 €.

L'Assemblée Générale autorise, comme les années précédentes, les Administrateurs à recevoir à titre d'indemnités et frais, la somme plafond de 40 000 € pour l'année 2022, sous réserve des missions spéciales dont certains pourraient être chargés.

## CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve le rapport présenté en conformité de l'Article R.322-57-I du code des assurances par le Commissaire aux Comptes concernant les conventions réglementées.

## SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve le rapport présenté en conformité de l'Article R.322-57-IV-2° du code des assurances par le Commissaire aux Comptes concernant les contrats d'assurances de toute nature, souscrits auprès de la société par ses Administrateurs, ses Dirigeants salariés et leur Conjoint, Ascendants et Descendants.

### SEPTIEME RESOLUTION

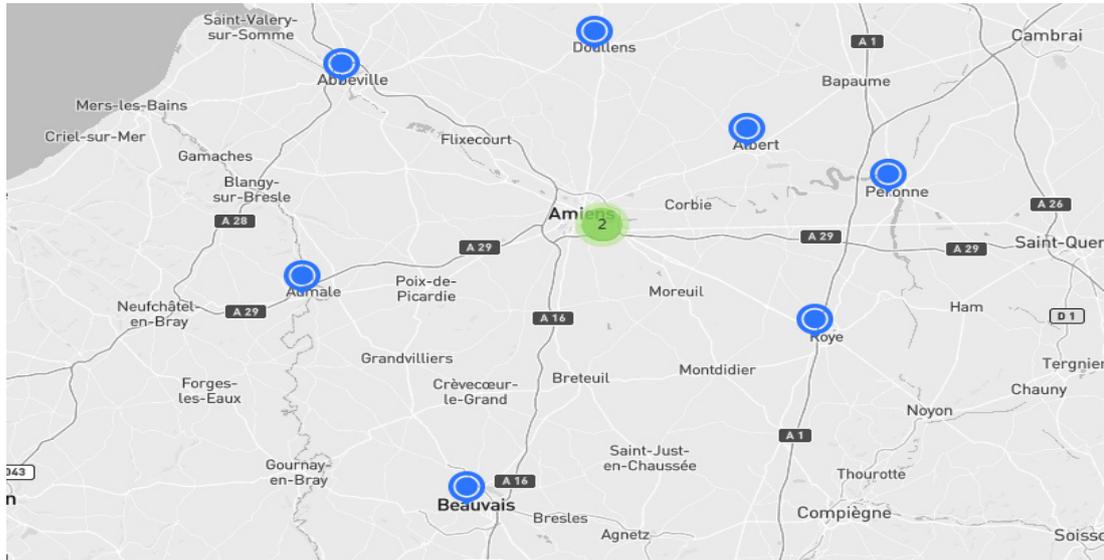
Conformément à l'article 17 des statuts, le mandat de Madame BAILLY, de Maître BROUTIN, de Monsieur BONTE et de Monsieur LETELLIER arrivent à expiration avec la présente Assemblée Générale.

En conséquence, le Conseil d'Administration invite l'Assemblée Générale à renouveler leur mandat pour une durée de 6 ans expirant avec l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2027.

### HUITIEME RESOLUTION

Le Conseil d'Administration a décidé sans sa réunion du 29 avril 2022 de présenter la candidature de Monsieur Philippe SKOPINSKI au poste d'administrateur.

Le Conseil d'Administration invite l'Assemblée Générale à élire Monsieur Philippe SKOPINSKI pour une durée de 6 ans expirant avec l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2027.



## SIEGE

**80440 BOVES - 2 Rue de l'Île Mystérieuse - Tél 03 22 71 55 00 Fax 03 22 71 55 29**  
**Adresse postale : CS 50709 - 80332 LONGUEAU Cedex**

## AGENCES LOCALES

- 80000 **AMIENS** • 11 Place Joffre • Tél 03 22 71 02 03 • Fax 03 22 71 55 10
- 80100 **ABBEVILLE** • 3 Rue du Pont aux Brouettes • Tél 03 22 24 48 79 Fax 03 22 20 54 14
- 80300 **ALBERT** • 25 Rue Lamarck • Tél 03 22 74 58 56 • Fax 03 22 75 23 10
- 62000 **ARRAS** • 32 Rue Méaulens • Tél 03 21 24 87 57 • Fax 03 21 24 86 15
- 76390 **AUMAËLE** • 4 Rue Saint Pierre • Tél 02 35 94 00 99 • Fax 02 35 94 00 98
- 60000 **BEAUVAIS** • 10 Rue Gambetta • Tél 03 44 15 00 99 • Fax 03 44 15 10 99
- 80440 **BOVES** • 2 Rue de l'Île Mystérieuse • Tél 03 22 71 10 80 • Fax 03 22 71 14 47
- 80600 **DOULLENS** • 85 Rue du Bourg • Tél 03 22 32 46 51 • Fax 03 22 77 23 09
- 80200 **PERONNE** • 1 Rue Alfred Rey • Tél 03 22 84 46 52 • Fax 03 22 87 47 74
- 80700 **ROYE** • 13 Rue d'Amiens • Tél 03 22 87 40 14 • Fax 03 22 87 40 54